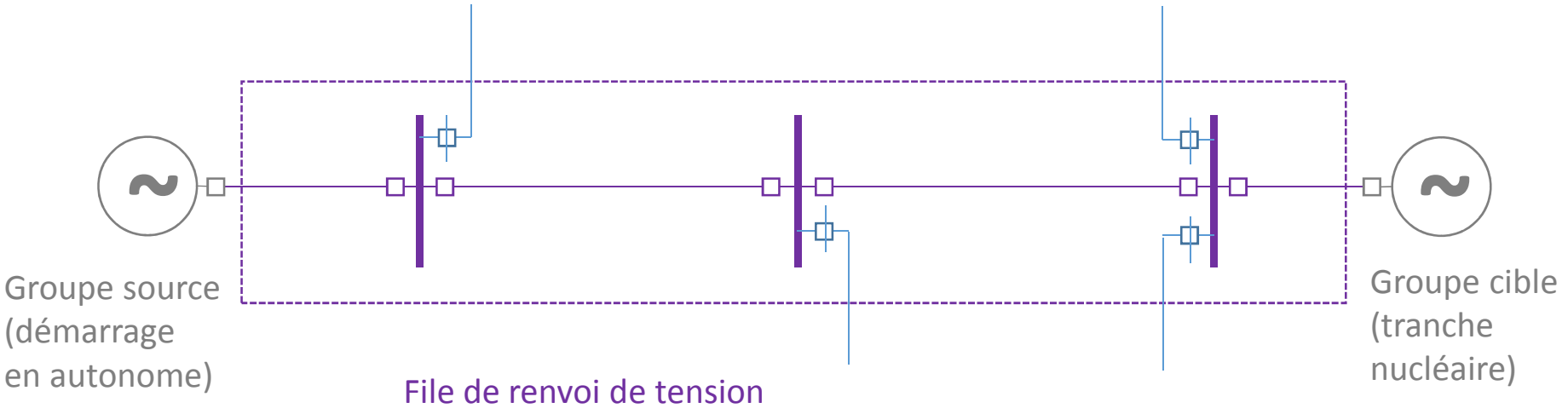
Le réseau de l'intelligence électrique

Intégration des essais de renvoi de tension dans le cadre contractuel

GT Raccordement et accès au réseau des producteurs

Renvoi de tension : qu'est-ce que c'est ?



- renvoi de tension (ou RVU) : opération de remise sous tension d'un ensemble d'ouvrages du RPT en vue d'alimenter les auxiliaires d'une tranche nucléaire à partir d'un groupe source distant
- file de renvoi de tension : ensemble d'ouvrages du RPT permettant de réaliser le renvoi de tension
- scénario de renvoi de tension : combinaison {groupe(s) source(s), file de renvoi, tranche nucléaire cible}

Un ouvrage du RPT peut faire partie de plusieurs scénarios de renvoi de tension

Essais de renvoi de tension : pourquoi ?

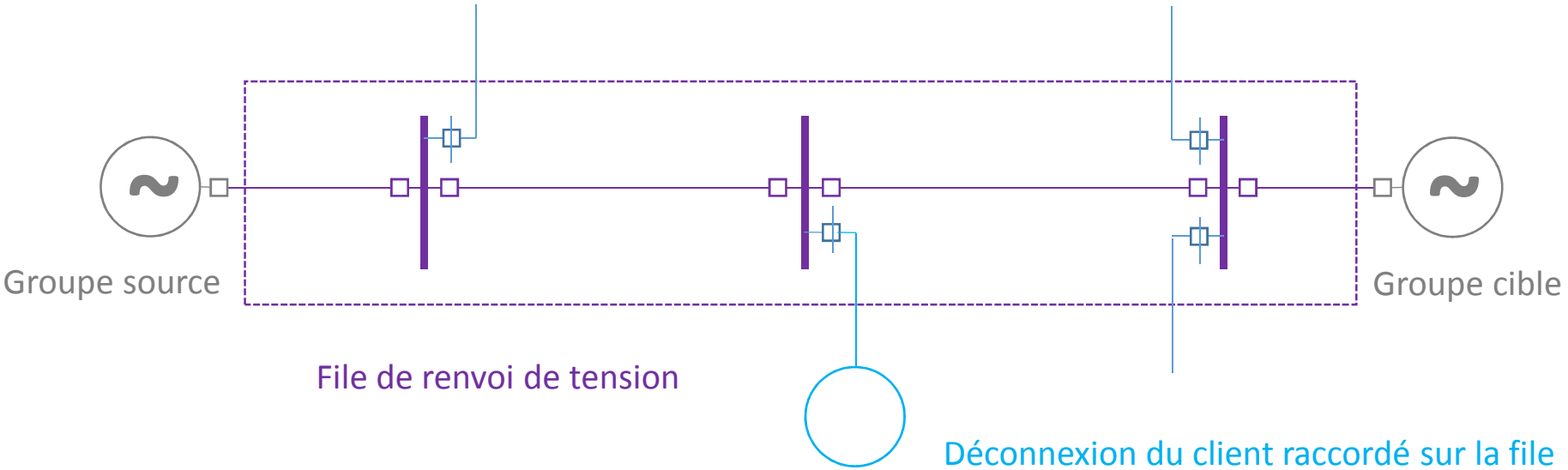
En cas d'incident de grande ampleur, le renvoi de tension permet :

- d'alimenter les auxiliaires de sûreté d'une tranche nucléaire qui en ferait la demande (sûreté nucléaire)
- alimenter rapidement les auxiliaires de marche des tranches nucléaires afin d'en assurer la disponibilité et donc la participation à la reconstitution du réseau (sûreté du système)

Le renvoi de tension est une mission de service public, rappelée aux articles 33 et 34 du CdC de concession du RPT

Pour s'assurer que les scénarios de renvoi de tension sont opérationnels, il est nécessaire de procéder régulièrement à des essais de renvoi de tension.

Essais de renvoi de tension : comment ?



Réalisation de l'essai :

- mise hors tension de la file de renvoi
- puis renvoi de tension vers le groupe cible

➢ les clients raccordés sur la file doivent être déconnectés pendant la durée de l'essai (pour éviter qu'ils perturbent l'essai ou qu'ils soient perturbés par l'essai)

Contractualisation avec les clients raccordés sur la file

Un raccordement sur un ouvrage de la file est soumis aux interruptions particulières relatives aux essais RVU :

- le client ne peut pas s'opposer aux programmations des essais RVU
- pas d'indemnisation en cas d'interruption RVU, réalisée conformément à la planification et dans le respect de l'engagement particulier de RTE
- si ces interruptions ne sont pas tolérables pour le client, il s'assure de disposer d'un moyen secours-reprise ou demande un raccordement alternatif

Modalités de contractualisation :

- information du client dans la PTF et la convention de raccordement
- modalités de mise en œuvre (planification et engagement quantitatif) définies dans le CART

Proposition d'évolution du CART

Interruptions particulières relatives aux essais RVU

RTE :

- s'engage sur une durée d'interruption de 8h / scénario RVU / 3 ans
- intègre, dans la mesure du possible, les contraintes du client dans la planification de l'essai et notifie le créneau pour la réalisation de l'essai
- confirme le créneau de réalisation de l'essai avant J-15
- répare les préjudices réels avérés causés au client en cas de dépassement de la durée maximale précitée, sauf en cas de force majeure ou de faute du client

Le producteur :

- ne peut pas s'opposer à la planification de l'essai
- prend toutes les mesures nécessaires pour que les points de connexion concernés soient mis hors tension pendant la durée de l'essai